



**COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 JUILLET 2018**

PRÉSENTS : M. BRIÈRE Alain, M. CHARLOT Christian, Mme GRANDET Florence, M. CHARNEAU Jean-Pierre, M. HARIVEL Rémi, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, Mme ROPITEAU Martine, M. FOLLAIN Alfred, Mme TABUR Caroline, M. DRIEU Jean-Luc, M. CHÉRON Pierre, M. LESGUILLIER Daniel.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. DAVID Jean-Pierre (pouvoir à Mme ROPITEAU Martine).
Mme MARGOLLÉ Anne (pouvoir à Mme GRANDET Florence).
Mme HOLANDE Chantal (pouvoir à Mme CHRÉTIENNE Géraldine).
Mme LEVAVASSEUR-CRAPEZ Stéphane (pouvoir à M. LESGUILLIER Daniel).
Mme GALIAZZO Odile (pouvoir à M. CHÉRON Pierre).
M. BLIN Christophe (pouvoir à M. FOLLAIN Alfred).

ABSENT EXCUSÉ :

M. CHAPDELAINE Ludovic.

Élection du secrétaire de séance : M. CHARLOT Christian.

Ouverture de la séance à 14 h 45

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 13 juin 2018
Adopté à l'unanimité

2. Location du logement non meublé à l'étage de la mairie annexe de Saint-Michel-des-Loups

Le conseil municipal valide le nouveau loyer de ce logement à 280 € par mois, charges non comprises, au lieu de 380 €, afin de répondre ainsi à la politique sociale de la commune.

Un bail sera établi, avec frais partagés par moitié, devant le notaire, Maître HUET-LEROY.

Adopté à l'unanimité

3. Location de la maison communale 27 route des Sept Devises à St-Michel-des-Loups

Le conseil municipal fixe le montant du nouveau loyer à 450 € par mois, charges non comprises, au lieu de 644,16 €.

Un bail sera établi, avec frais partagés par moitié, devant le notaire, Maître HUET-LEROY.

Adopté à l'unanimité

4. Redevance annuelle pour occupation du domaine public et droit de place annuel

L'augmentation envisagée fera l'objet d'une délibération au cours du dernier trimestre 2018.

5. Cabane Vauban

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux et à demander toutes les subventions pouvant être accordées.

Adopté par 17 voix pour, une voix contre et une abstention

6. Construction d'une halle de marché

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer le concours d'architectes sous la forme d'un appel à candidature pour un concours restreint d'architecture sur esquisse et maquette à l'échelle 1/30^e, avec une prime de 5 000 € T.T.C. allouée par concurrent, aux trois architectes admis à concourir par le jury (membres du groupe de travail désignés le 13 juin 2018). Architecture, prix, développement durable, seront les critères de sélection.

Adopté à l'unanimité

7. Assainissement pluvial du Ruet dans le secteur des Grunes - convention de servitude et cession de terrain - choix du notaire

Le conseil municipal désigne Maître HUET-LEROY.

Adopté à l'unanimité

8. Lotissement communal "Résidence Les Rives du Thar" - convention d'attribution d'une prime accession jeune ménage

Le 6 juin 2013, l'ancienne intercommunalité, la C.P.P.G., a délibéré pour aider les primo accédants dans leur première acquisition d'un terrain constructible sur l'une des communes ayant adopté le P.L.H. (Programme Local de l'Habitat).

La prime accordée est de 7 500 € par terrain, la communauté de communes contribuant à hauteur de 5 000 € et la commune de Jullouville à hauteur 2 500 €.

Adopté à l'unanimité

9. Instruction des autorisations du droit des sols - avenant à la convention de mise à disposition du service commun d'instruction mis en place par la communauté de communes Granville Terre & Mer

Le coût unitaire par équivalent permis de construire est abaissé de 155 € à 145 €, suite à une forte augmentation en 2017 de l'activité du service d'instruction du droit des sols de la communauté de communes Granville Terre & Mer.

Adopté à l'unanimité

10. Convention de mise à disposition, par le C.C.A.S. de Jullouville, à la commune de Jullouville, de la maison d'habitation (villa "Les Violettes") sise 21 place de la Gare à Jullouville

Le conseil municipal accepte la convention de mise à disposition gratuite de la villa "Les Violettes", attenante à la maison de retraite, par le C.C.A.S. à la commune de Jullouville.

Adopté à l'unanimité

11. Questions diverses

- Suite aux remarques de Monsieur CHÉRON concernant l'installation quasi-obligée du compteur communicant Linky et le fait que le compteur disjoncte fréquemment, Monsieur le Maire précise que chaque administré peut refuser cette installation.
- Camping municipal Docteur Lemonnier : la signature de l'acte de vente et le règlement interviendront le 25 juillet 2018.
- Suite à l'intervention de Monsieur LESGUILLIER, une réflexion sera conduite sur le retour du Club Mickey sur la plage pour la saison estivale 2019.
- G.T.M. - CRNG - Commune de Jullouville (réflexion pôle nautique) : une réunion est prévue le 24 juillet 2018 à 9 heures, en mairie de Jullouville, pour préciser les positions et les besoins de chacun.

La séance a été levée à 16 heures 06.

Christian CHARLOT